



## LLAMA GROUP SA

Société anonyme établie en Belgique  
Siège social: Route de Lennik 451  
1070 Bruxelles

N° d'entreprise (RPM Bruxelles, section francophone): 0473.699.203

---

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES** **TENUE LE 31 mai 2023 à 10h30**

#### 1. BUREAU

La séance est ouverte à 10h30, les actionnaires présents désignent Monsieur Alexandre Saboundjian en tant que président de l'Assemblée Générale. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Van Gulck et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Camille Saboundjian.

#### 2. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Le secrétaire vérifie la liste de présence déposée et les procurations des mandataires présents, dont il résulte que sur les 13.041.483 actions qui disposent de droits de vote, 11 475 445 sont représentées, soit 87,99 %.

Le secrétaire rappelle que suite à l'Assemblée Générale du 15 février 2021, un droit de vote double été conféré aux actions entièrement libérées qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives de la Société.

A la date d'enregistrement de la présente l'Assemblée Générale, le 31 mai 2023, 5.603.283 actions disposent ainsi d'un droit de vote double.

Les actionnaires suivants sont présents physiquement lors de cette assemblée générale :

- Maximum SA (représenté par Alexandre Saboundjian) : 5.377.818 actions ;
- Alexandre Saboundjian : 222.344 actions nominatives et 3.121 actions dématérialisées

Les actionnaires suivants ont voté par procurations lors de cette assemblée générale :

- Broadridge Financial Solutions : 272.000 actions ;

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer

#### 3. ORDRE DU JOUR

1. **Ajournement de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à une date ultérieure car l'audit des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 n'a pas encore pu être finalisé suite aux pourparlers avec les obligataires (cfr communiqué de presse du 28/04/2023).**

Proposition de décision: L'assemblée générale décide d'ajourner l'assemblée générale ordinaire, l'audit des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 n'ayant pas encore pu être finalisé.

**VOTE**

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention : 0%

L'assemblée générale observe que la première proposition est approuvée, la décision d'approbation réunissant dans ce cas 100 % de voix pour, 0% de voix contre et 0% d'abstentions.

**2. Donner mandat au conseil d'administration pour convoquer une nouvelle assemblée générale des actionnaires à une date ultérieure.**

Proposition de décision : L'assemblée générale décide de donner mandat au conseil d'administration pour convoquer une nouvelle assemblée générale devant statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 une fois que l'audit sur que lesdits comptes aura été finalisé.

**VOTE**

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention : 0%

L'assemblée générale observe que la deuxième proposition est approuvée, la décision d'approbation réunissant dans ce cas 100% de voix pour, 0% de voix contre et 0% d'abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 10h40.

Bruxelles, le 31 mai 2023

<p>DocuSigned by:  91BC88E6051F472...</p>	<p>DocuSigned by:  AD128D0E267C4ED</p>	<p>DocuSigned by:  0616B8BE43ED4EF</p>
--	---	---

Le Président  
Alexandre Saboundjian

Le secrétaire  
Olivier Van Gulck

Le scrutateur  
Camille Saboundjian